

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Jilian MILLET, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Madeleine ORIOL à Elise MERCIER

Secrétaire de séance : Gérard TUFEL

Date de convocation : 02/11/2023

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 09/10/2023.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2023-11-053 : participation à la complémentaire santé des agents

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12,
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 05/12/2022,
Considérant que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé de leurs agents,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de participer financièrement, à partir du 1^{er} janvier 2024, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et ainsi de verser une participation mensuelle d'un montant de 15,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un complémentaire santé labellisée au nom de l'agent. La participation sera versée directement à l'agent. Il précise que la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide.

Délibération n° 2023-11-054 : attribution de chèques cadeaux aux agents territoriaux

Le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif de chèques cadeaux de la Dombes « Happy Kdo » lancé par la Communauté de Communes de la Dombes en 2020 et dont les agents communaux ont bénéficié en 2022. Il propose d'attribuer pour Noël 2023 un chèque cadeau de la Dombes à chaque agent communal actuellement en

poste. Il précise que ce dispositif permet d'offrir aux agents un pouvoir d'achat additionnel sans générer de charges sociales supplémentaires pour la commune. Par ailleurs, ces chèques cadeau sont utilisables chez des commerçants de la Dombes adhérents au réseau « Happy Kdo », ce qui soutient le commerce de proximité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce en faveur de l'attribution d'un chèque cadeau à chaque agent territorial dont le contrat de travail est en cours, ce qui représente un montant total de 1 650,00 €, et autorise le maire à passer commande auprès de la Communauté de Communes de la Dombes.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Ecole primaire de la Source : Daniel MOREL informe l'assemblée que les traces d'humidité aux plafonds de l'école persistent, bien qu'il ne s'agisse pas de grosses quantités d'eau. L'entreprise CHARRION est venue en faire le constat en présence des élus de la commission Infrastructures et conclut à la présence de condensation. L'entreprise MESTRE ELEC constate au contraire, photos et vidéos à l'appui, que l'humidité proviendrait bien de fuites par les tirefonds qui maintiennent en place la toiture. Par ailleurs, la VMC, arrêtée car elle disjonctait, a été remis en marche par MESTRE ELEC et elle ne disjoncte plus à ce jour. La commission inspectera régulièrement les plafonds de l'école dans les prochaines semaines.

Salle polyvalente : dans le cadre de la rénovation énergétique de la salle polyvalente, la commission Infrastructures s'appuie sur les conseils de l'ALEC 01 et de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. Cette dernière a soumis son étude de faisabilité qui comprend trois propositions de rénovation énergétique de la salle.

Délibération n° 2023-11-055 : rénovation énergétique de la salle polyvalente – convention ADIA

La commission en charge du dossier de rénovation énergétique de la salle polyvalente présente les résultats de l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et propose au Conseil municipal de retenir le scénario 2, qui vise un gain énergétique de 58% et dont les travaux envisagés sont : isolation intérieur/extérieur des murs, isolation du plafond, remplacement menuiseries de la grande salle, protection solaires dans l'accueil périscolaire, installation d'une centrale de traitement d'air et d'une ventilation dans les sanitaires du périscolaire, remplacement des luminaires, obturation des ouvertures en polycarbonates sur la façade Est, rénovation du parquet.

Le maire donne ensuite lecture du projet de convention proposé par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour assister la commune pour la consultation du maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir le scénario 2, approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la consultation du maître d'œuvre, pour un montant de 1 800 € HT et autorise le Maire à signer ladite convention.

Par ailleurs, Daniel MOREL évoque le système de régulation du chauffage de la salle polyvalente, proposé il y a quelques mois par MESTRE ELEC, qui permettrait de programmer le chauffage, quel que soit le système de chauffage en place, tout en limitant l'accès aux contrôles de température.

Cour et jardin mairie : la commission Infrastructures estime avoir trouvé, avec l'assistance de l'entreprise CHAGNEUX ENVIRONNEMENT, la position de l'évacuation des eaux usées des sanitaires au fond de la cour. Il est décidé, avant de réaliser l'aménagement du jardin de la mairie, de procéder à l'excavation des conduites et du dispositif de traitement d'eaux usées et de demander leur inspection par le service SPANC de la Communauté de Communes de la Dombes.

Par ailleurs, afin d'accéder au jardin par la parcelle voisine pour réaliser les travaux, une convention sera à signer entre les propriétaires de la parcelle, l'exploitant agricole et la commune.

VOIRIE

Rue de la Croix : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer commande des travaux de voirie suivants :

- réfection de l'accès au terrain de jeux de la Bascule pour un montant de 567 € TTC
- réfection du caniveau et raccordement des eaux pluviales pour un montant de 1 869,18 € TTC.

Rue de la Source : Daniel MOREL rappelle l'accident de la circulation du 02/09/2023 ayant entraîné la dégradation du muret d'un particulier et du panneau du feu tricolore. La commune attend actuellement la proposition de réparation de la part des entreprises ALLCOMS et SOGETREL.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

Dossiers en cours d'instruction :

➤ Déclaration préalable :

- CHANEL Angélique – installation panneaux photovoltaïques
- NOMEZINE Gérard – installation panneaux photovoltaïques

Révision du PLU : Jérôme LACOUR a rencontré le 18/10/2023 le service programmation de la Communauté de Communes de la Dombes concernant l'opportunité de poursuivre la révision générale du PLU. Ce dernier confirme, en ce qui concerne la zone d'extension 1AU destinée à l'habitation, que notre commune peut, sous réserve de ne pas avoir déjà consommé du foncier en AU depuis 2018, utiliser 1,32 Ha. Par ailleurs, en ce qui concerne le développement de la Zone Artisanale, une extension éventuelle doit faire l'objet d'une validation par la Communauté de Communes de la Dombes, compétente en la matière.

Stephen GAUTIER conseille à la commission de contacter Jean-Pierre GRANGE, maire de Baneins et vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes pour obtenir son avis dans le cadre de ce dossier.

AMENAGEMENT

Terrain jeux salle polyvalente : Jérôme LACOUR rappelle le projet de la commission Cadre de Vie de rénover le terrain en herbe dans lequel se trouvent deux cages. La commission pense qu'il est opportun de grillager le terrain avant rénovation afin d'empêcher le passage de véhicules à moteur à cet endroit. Jérôme LACOUR présente les devis pour grillager le terrain. Il se renseigne auprès de l'APAVE avant la prise de décision.

COMMUNICATIONS

Fibre optique : Jérôme LACOUR rappelle que la date de fin des travaux de déploiement de la fibre est actuellement annoncée pour fin novembre 2023. L'accès au réseau par les particuliers devrait être possible, dans cette hypothèse, au cours du premier semestre 2024.

Antenne GSM : les paraboles sont en place et le raccordement électrique en cours. La mise en service de l'antenne (opérateurs ORANGE et FREE) est annoncée pour décembre 2023.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) : Carine RIGOLLET rappelle au Conseil municipal que l'équipe enseignante demande une aide supplémentaire dans la classe GS-CP en raison des forts effectifs et pour

un enfant en difficulté. L'enseignante souhaite que l'ATSEM déjà présente les matins dans la classe puisse être présente toute la journée. Le Conseil ne refuse pas de répondre favorablement à cette problématique, mais souhaite que le directeur de l'école entreprenne d'abord les démarches qui lui incombent pour trouver une solution par le biais de l'Education Nationale.

Eliane RAVISTRE rappelle que le dispositif *Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation PEP 01* peut également proposer un soutien et des conseils à l'intention de l'équipe enseignante pour gérer des situations difficiles. Un représentant de l'EMAS est venu à la rencontre du directeur de l'école le 19/10/2023 pour présenter ce dispositif. Le Conseil municipal décide d'attendre confirmation du directeur de l'école des démarches entreprises et qu'il précise le type d'aide nécessaire.

PERISCOLAIRE

Restaurant scolaire : Carine RIGOLLET informe le Conseil qu'à l'issue des deux premiers mois de fonctionnement de la cantine avec la livraison de repas par le prestataire extérieur RPC, un point a été fait avec l'agent communal en charge de la cantine pour évaluer son adaptation au poste. Il est décidé d'octroyer une heure de temps de travail de plus par semaine pour permettre notamment de prendre livraison du pain auprès de la Boulangerie CAILLAT. Par ailleurs, lors des repas une nouvelle organisation a été mise en place qui permet d'autonomiser les enfants.

Enfin, sur le plan administratif, Ophélie MOREL, parent d'élève, confirme que la procédure d'inscription aux repas par le biais du logiciel Ropach donne entière satisfaction. Le seul inconvénient des repas livrés est le prix du repas pour les familles.

ANIMATIONS

Soirée jeux : Carine RIGOLLET rappelle que les jeunes Conduxiennes et Conduxiens âgés de 11 à 21 ans sont invités à participer à une nouvelle soirée jeux organisée le 10/11/2023. Cette soirée sera encadrée par les animateurs du Centre Social La Passerelle et par les élus de la commission Enfance Jeunesse.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Immeuble commerce : Eliane RAVISTRE rappelle l'historique des visites réalisées du bien depuis sa mise en vente le 18/09/2023. Deux offres fermes ont été reçues.

Par ailleurs, sur le plan financier, Stephen GAUTIER rappelle à l'assemblée qu'un emprunt pour un montant de 130 000 €, remboursable sur 15 ans, a été souscrit en 2019 pour l'acquisition de cet immeuble.

Délibération n° 2023-11-056 : conservation emprunt Crédit Agricole Centre-Est n°00003993607

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2019 par laquelle le Conseil municipal a donné son autorisation de recours à un emprunt pour l'acquisition du bâtiment commerce. L'emprunt, d'un montant de 130 000 €, souscrit auprès du Crédit Agricole Centre-Est sous le numéro 00003993607, est en cours de remboursement, la dernière échéance étant prévue en novembre 2033. Il informe l'assemblée que dans l'hypothèse de la réalisation de la cession de l'immeuble, un décompte « indicatif » pour un remboursement anticipé au 31 décembre 2023 a été fourni par le Crédit Agricole Centre-Est. Le montant du remboursement anticipé élèverait à 88 083,32 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant le décompte « indicatif » pour un remboursement anticipé au 31 décembre 2023 et le faible taux d'intérêt de l'emprunt à rembourser, soit 0,79%, décide, dans l'hypothèse de la réalisation de la cession de l'immeuble, de conserver l'emprunt numéro 00003993607 auprès du Crédit Agricole Centre-Est qui sera affecté aux investissements en cours.

Délibération n° 2023-11-057 : transfert du marché hebdomadaire aux produits frais

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'un marché hebdomadaire aux produits frais depuis le 24/03/2023. Ce marché se tient tous les vendredis après-midi de 16h00 à 19h00. Les objectifs premiers du marché sont de favoriser l'accès à une diversité de produits alimentaires pour permettre à certains habitants de faire des achats sans avoir à effectuer un grand déplacement, créer un lieu permettant du lien social entre tous les acteurs du marché et participer au développement de l'économie locale. Il précise qu'à la demande des commerçants, le Conseil municipal a décidé lors de la séance du 03/07/2023 le transfert du marché au centre bourg, Place du Village. Il propose à l'assemblée, afin de proposer une plus grande capacité d'accueil et favoriser le développement du marché, de transférer celui-ci aux abords et dans la cour de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de transférer le marché hebdomadaire, à titre d'essai temporaire, aux abords et dans la cour de la mairie à partir du 15/12/2023, et décide de maintenir la redevance pour l'emplacement à 1,00 € par mètre linéaire et par jour de présence et le supplément pour fourniture d'électricité à 5,00 € par jour de présence.

En cas de problème de fréquentation à cet endroit, le Conseil n'exclut pas l'étude d'un nouveau transfert du marché au centre bourg.

SOCIAL

Octobre Rose : Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que la municipalité remettra le 13/11/2023 à 18h30 les dons récoltés lors des manifestations aux représentants de « *Courir pour Elles* ». La présence des conseillers municipaux est souhaitable. Des invitations seront adressées aux associations locales, aux agents et aux commerçants ayant participé à l'organisation des diverses manifestations. Elle adresse ses remerciements aux 212 marcheurs qui ont participé aux circuits pédestres du 08/10/2023.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 14/09/2023

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance, au cours de laquelle a été déterminé notamment le rôle que se donne la Communauté de Communes de la Dombes dans la préservation du foncier agricole pour favoriser l'installation et la transmission agricole.

Compte rendu du Conseil communautaire du 19/10/2023

Stephen GAUTIER souligne deux points importants à l'ordre du jour de cette séance :

- attribution du marché public de prestation pour mission de définition d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le territoire communautaire
- délégation de service public pour la gestion de la crèche, la micro-crèche et du RPE à Châtillon-sur-Chalaronne.

Commissions thématiques

Développement économique : étude des axes budgétaires et lancement du projet Agora Site (extranet pour favoriser les flux économiques entre les entreprises du territoire de la Dombes).

Dombes Tourisme : la commission a tiré le bilan touristique de la saison, dopé par la présence d'un départ d'étape du Tour de France. En revanche, le territoire manque de capacité hôtelière, ce qui entraîne un déficit de fréquentation.

8. COMPTE RENDU DE REUNION

SIVOS du 26/10/2023 : Daniel MOREL donne le compte rendu de cette séance, consacrée notamment au passage du syndicat à la nomenclature comptable M57 et à l'audit énergétique de la salle Jacques Verzier qui entraîne le remplacement des menuiseries et des luminaires. Le marquage au sol du court de tennis de Condeissiat sera rénové par l'agent communal avec de la peinture fournie par le SIVOS.

Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires du 30/10/2023 : Daniel MOREL donne le compte rendu de la réunion. Le corps communal est constitué de huit sapeurs-pompiers et un recrutement est en cours.

9. QUESTIONS DIVERSES

Commémoration du 11 novembre : un point est fait de l'organisation à prévoir pour cette cérémonie.

Ragondins : Marc de CLAVIERE se charge de contacter des piégeurs déclarés sur le territoire de la commune pour demander leur concours à la régulation de la population de ragondins.

Bulletin municipal : un point rapide est fait des articles non reçus à ce jour, pour relance.

Finances : le calendrier des réunions de la commission Finances sera diffusé aux conseillers municipaux.

La séance est levée à 21h50